

SD ADVISORY

Société à responsabilité limitée

17, Boulevard Jules Sandeau
75116 Paris

RCS Paris : 895 161 339

**Rapport du Commissaire à la transformation et
du Commissaire aux comptes sur la
transformation de la société SD ADVISORY,
société à responsabilité limitée, en Société par
Actions Simplifiée**

Audit Gestion Optimum
Isabelle Benais
55/59, Boulevard de Charonne
75011 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SD ADVISORY

Société à responsabilité limitée

17, Boulevard Jules Sandeau
75116 Paris

RCS Paris : 895 161 339

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société SD ADVISORY société à responsabilité limitée, en Société par Actions Simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décisions unanimes des associés en date du 1^{er} octobre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse des comptes annuels de votre société au 31 décembre 2024 ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société SD ADVISORY est actuellement une société à responsabilité limitée au capital de 7.125 euros divisé en 7.125 parts sociales d'un euro de valeur nominale. La société a clôturé son dernier exercice au 31 décembre 2024 :

- Ces comptes annuels font apparaître un chiffre d'affaires en légère hausse de 7% par rapport à l'exercice 2023. Les capitaux propres sont donc favorablement impactés grâce à un résultat net en hausse également.
- La société dispose d'une situation nette au 31 décembre 2024 représentant 71,74 % du total du passif de la société. Ce ratio important s'explique par un montant de dettes financières faible accompagné d'un renforcement des fonds propres au terme de chaque exercice.
- Le niveau des disponibilités entre 2023 et 2024 est en légère croissance, la situation de trésorerie est saine à fin 2024 ;
- La société détient également des titres de participations au sein de la société Exelmans Advisory, la valorisation dans les comptes au 31 décembre 2024 ne doit pas faire l'objet d'une dépréciation ;
- Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société, déterminés conformément aux règles et principes comptables français. Le montant des capitaux propres de la société SD Advisory au 31 décembre 2024 sont supérieurs au capital social.

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de la dernière situation comptable, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 21 octobre 2025

Le Commissaire aux comptes et à la transformation

Audit Gestion Optimum



Isabelle Benais